

Plan d'Accès

à la Faculté de Droit et Science Politique

Avenue Doyen Louis Trotabas — 06050 Nice Cedex 1 (ex : 7, Av. R. Schuman)



- De la gare SNCF, arrêt « Nice-Ville » :
 - Bus 12, 17, arrêt « Rosa-Bonheur »
 - Bus 64, 71, 75, arrêt « Estienne d'Orves »
 - De l'aéroport :
 - Bus 99, arrêt « Magnan »
 - Par la route :
 - Autoroute A8 « La Provençale », sortie n°50
 - Une fois sur la Promenade des Anglais, à environ 5 Km, tourner à gauche, direction Magnan, et tout de suite, après la Piscine Jean Médecin, prendre à gauche la montée de l'Av. Emile Henriot

QUEL AVENIR POUR LA SÉCURITÉ PRIVÉE ? LA REFONTE DU CADRE LÉGISLATIF



COLLOQUE

Organisé par



L'Université de Nice-Sophia Antipolis

L'Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice

et le

Centre d'Etudes et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal (C.E.R.D.A.C.F.F.)

QUEL AVENIR POUR LA SECURITE PRIVEE ? LA REFONTE DU CADRE LEGISLATIF

15 NOVEMBRE 2012

à la

Faculté de Droit et Science Politique

Amphi 202

Avec le soutien de la Licence Professionnelle
« Sécurité des personnes et des biens »



Avenue Doven Louis Trotabas - 06050 Nice Cedex 01

Jeudi 15 Novembre 2012

MATIN — 8h30

Accueil des participants

Ouverture par Christian VALLAR , Professeur, Doyen de la Faculté de Droit et Science Politique de l'Université de Nice, Directeur du CERDACFF

André-Michel VENTRE - Directeur de l'INHESJ

Alain BAUER - Professeur de criminologie au CNAM, Président du Conseil National des activités privées de sécurité

Introduction

« L'Etat et la sécurité privée »

Jean-Louis BLANCHOU - Préfet, Délégué interministériel à la sécurité privée

I. Le champ de la loi

Présidence : Pascal MBONGO - Professeur à l'Université de Poitiers

« L'exclusivité a-t-elle encore un sens ? »

Bertrand WARUSFEL - Professeur à l'Université de Lille-2

« Quel avenir pour les entreprises de services de sécurité et de défense ? »

Philippe WECKEL - Professeur à l'Université de Nice (CERDACFF)

Débat

Pause

Table-Ronde : Sécurité et collectivités territoriales

« Sécurité et collectivités territoriales : les enseignements du terrain »

Claudine TERRAZZONI - Maître de Conférences Université de Nice (CERDACFF)

« Sécurité et collectivités territoriales : la vision des élus »

Christian ESTROSI - Député-Maire de Nice, Président de la Métropole Nice Côte-d'Azur

Serge ANDREONI - Sénateur-Maire de Berre l'Etang

« Vers de nouvelles missions : de la voie publique à la résilience ? »

Bertrand PAUVERT- Maître de Conférences à l'Université de Haute-Alsace

« Vers de nouvelles prérogatives ? »

Christophe AUBERTIN - Maître de Conférences à l'Université Paris-Descartes
Directeur de la licence professionnelle 'Sécurité des personnes et des biens'

Débat

12h30 — Buffet

QUEL AVENIR POUR LA SÉCURITÉ PRIVÉE ? LA REFONTE DU CADRE LÉGISLATIF

Jeudi 15 Novembre 2012

APRES-MIDI — 14 h

II. La régulation des activités

Présidence : Patrick JACQ - Président de Chambre à la Cour administrative d'appel de Bordeaux, Professeur associé à l'Université de Nice

« L'encadrement de la sous-traitance »

Jérôme POUGET - Avocat au Barreau de Paris

« La déontologie de la sécurité privée »

Anne RAINAUD - Maître de Conférences à l'Université de Nice (CERDACFF)

Débat

Pause

Table-Ronde : Les contrôles et leurs suites

Modérateur : Bernard ASSO - Professeur à l'Université de Nice (CERDACFF)

« Les contrôles opérés par le CNAPS »

Doyen Christian VALLAR - Professeur à l'Université de Nice (CERDACFF)

« La procédure disciplinaire »

Philippe CHRESTIA - Maître de Conférences à l'Université de Nice (CERDACFF)
Avocat au Barreau de Nice

« La perception du CNAPS »

Jean-Yves LATOURNERIE - Préfet, Directeur général du CNAPS

Débat

Rapport de synthèse

Xavier LATOUR - Professeur à l'Université de Rouen (CERDACFF)

17 h — Clôture du Colloque

Organisation scientifique :

**Christian VALLAR, Christophe AUBERTIN,
Xavier LATOUR, Xavier DENIS**

Inscription et Contact :

Nicolas PREVOST - Secrétariat CEP
Tél. 04 92 15 70 41
Fax 04 92 15 71 11

Courriel : Nicolas..PREVOST@unice.fr

QUEL AVENIR POUR LA SÉCURITÉ PRIVÉE ? LA REFONTE DU CADRE LÉGISLATIF